



Métropole
du Grand Paris



PLAN VÉLO
MÉTROPOLITAIN

Plan vélo de
la Métropole du Grand Paris

DOSSIER DE PRESSE

JEUDI 8 JUILLET 2021



SOMMAIRE

ÉDITO	5
ATOUTS DU VÉLO	6
OBJECTIFS AMBITIEUX	7
PRINCIPAUX ENJEUX	8
LIGNES STRUCTURANTES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	9-11
CHIFFRES CLÉS	12



ÉDITO



Patrick OLLIER

Président de la
Métropole du Grand Paris



Jean-Pierre BARNAUD

Vice-Président délégué
aux Mobilités et Circulations douces



Jacques BAUDRIER

Conseiller métropolitain délégué
au Déploiement des Pistes Cyclables

La Métropole du Grand Paris définit des politiques et met en œuvre des programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment par le développement et la promotion de la mobilité durable. Elle s'est fixée une stratégie affirmée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et améliorer la qualité de l'air, avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM).

Dès sa création, la Métropole s'est résolument engagée pour le développement du vélo par son soutien aux projets locaux en faveur de la mobilité active, ainsi que par sa participation financière de 4 millions d'euros par an au syndicat Vélib' Métropole. En 2020, elle a justement décidé d'accompagner l'extension du service Vélib' Métropole avec la création de 100 nouvelles stations d'ici 2022. Depuis 2016, 77 projets de mobilité douce ont par ailleurs été subventionnés dans 52 communes, à hauteur de 37,8 millions d'euros, notamment dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), du Pacte État-Métropoles et du financement des équipements structurants.

Aujourd'hui, la Métropole du Grand Paris met en place un Plan vélo métropolitain pour lequel elle compte investir 10 millions d'euros par an. Celui-ci réalise la jonction de tous les plans vélo existants sur son périmètre et permet d'identifier les continuités cyclables à prioriser. Ce Plan vélo s'inscrit dans la dynamique du Plan métropolitain de relance, qui, dans son axe 3, vise l'accélération de la transition écologique et le développement des mobilités douces. L'année 2020 a été marquée par le lancement de cette démarche d'élaboration du Plan vélo en partenariat avec le Collectif Vélo Île-de-France, qui regroupe 41 associations et fédérations cyclistes dans plus de 80 villes, et représente près de 4 000 adhérents.

En mai 2020, pour tirer les enseignements de la crise sanitaire et favoriser le déplacement à vélo, la Métropole du Grand Paris et le Collectif Vélo Île-de-France ont proposé aux Métropolitains une carte interactive et mise à jour en temps réel, recensant tous les aménagements cyclables temporaires et existants des différents gestionnaires de voirie.

Ce projet ambitieux accompagne aussi la mise en œuvre opérationnelle de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine, qui est instaurée depuis le 1^{er} juillet 2019 à l'intérieur du périmètre de l'A86. Il s'agit principalement d'une mesure qui vise à accompagner le changement de mobilité des habitants, qui peuvent soit renouveler leurs véhicules, soit s'orienter vers un mode de déplacement durable. Le déploiement de ce Plan vélo doit rendre possible le déplacement quotidien à vélo, notamment pour des trajets jusqu'alors réalisés en voiture, et ce, grâce au développement du maillage qui résultera de la complémentarité entre les différents aménagements cyclables proposés.

ATOUPS DU VÉLO

Les 5 atouts de l'usage du vélo pour les Métropolitains

⊙ **Préservation de la santé**

La pratique du vélo permet de prévenir les pathologies liées à la sédentarité ou une activité physique insuffisante. Des études* ont montré que l'impact en terme de santé publique de l'activité physique est très positif. Un rapport français réalisé pour le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a chiffré à minima la réduction des risques pour quelques grandes pathologies : moins 30 % pour les maladies coronariennes, moins 24 % pour les maladies vasculaires cérébrales, moins 20 % pour le diabète de type 2, moins 15 % pour le cancer du sein, moins 40 % pour le cancer du côlon, etc.

⊙ **Amélioration de la qualité de l'air**

Utiliser un vélo pour se déplacer revient à ne pas utiliser de moyens de transport polluants. Ainsi, cela participe à l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la réduction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques. Le Plan vélo a pour objectifs, entre autres, d'accompagner la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), qui permettra, avec l'instauration de l'étape d'interdiction des Crit'Air 4, 5 et non classés au 1^{er} juin 2021 sur le périmètre compris à l'intérieur de l'autoroute A86, de réduire les émissions d'oxyde d'azote jusqu'à 8% et de 4% à 6% pour les particules fines.

⊙ **Accessibilité pour tous à moindre coût**

Se déplacer à vélo permet de se rendre à une destination à moindre coût, comparativement aux coûts induits par l'acquisition ou la location d'une voiture parti-

culière par exemple. Par ailleurs, le vélo représente un coût pour les communes bien inférieur aux autres modes de déplacement avec des infrastructures plus légères. Le vélo apporte une alternative efficace et agréable aux déplacements en zone urbaine dense (congestion des routes, saturation des transports en communs en particulier sur des trajets domicile-travail).

⊙ **Attractivité des communes**

Le vélo répond à un besoin croissant des Métropolitains qui sont de plus en plus nombreux à vouloir se déplacer avec ce moyen de transport. En plus de la diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores, l'utilisation du vélo permet la désaturation des voiries et la libération d'espaces publics au cœur des villes. Cela améliore la qualité de vie en diminuant la congestion et en rendant le commerce de proximité plus dynamique, ce qui renforce l'attractivité des communes. Selon un diagnostic du PCAEM, pour les trajets inférieurs à 3 km qui représentent plus de la moitié des déplacements en voiture sur le territoire métropolitain, l'utilisation du vélo serait plus intéressante en terme de temps de trajet.

⊙ **Requalification des voiries en tant qu'espace public**

Les vélos profitent d'un partage équitable de la voirie entre les différents modes de déplacements. Cette meilleure insertion urbaine des aménagements cyclables participe également à une amélioration qualitative des voiries en tant qu'espaces publics. Avec son Plan vélo métropolitain, il s'agit d'offrir un réseau de pistes cyclables continu, qualitatif, sécurisé et connecté.

*Plusieurs études ont été réalisées à ce sujet, notamment celle du British Medical Journal en 2017, qui indique une réduction de 45 % des risques de développer un cancer et une réduction de 46 % des risques cardiaques pour les personnes se rendant à leur travail en vélo, comparativement aux travailleurs utilisant des modes passifs.



OBJECTIFS AMBITIEUX

Le Plan vélo métropolitain vise, entre autres, à :

- Définir un réseau cyclable structurant à l'échelle métropolitaine, en complémentarité des réseaux RER V et en lien avec les différents gestionnaires d'infrastructures concernés par les propositions de la Métropole.
- Mettre en œuvre les premières mesures d'accompagnement : jalonnement, participation à des actions en lien avec des « vélos-écoles », par exemple, des structures proposant des sessions d'apprentissage pour les primo-apprenants ou de remises en selle.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM), la Métropole du Grand Paris s'est fixée des objectifs ambitieux pour encourager le déplacement à vélo dans ses communes

10 %

de déplacements à vélo à l'horizon 2024



Multiplication

par 3

des déplacements à vélo à l'horizon 2030

Plus de la moitié

des déplacements en modes actifs à l'horizon 2050

(déplacements réalisés soit en transports collectifs, soit à pied, soit à vélo mécanique ou électrique)



PRINCIPAUX ENJEUX

Les axes ou lignes du Plan vélo métropolitain reposent, entre autres, sur 5 enjeux visant à répondre à des freins identifiés et aux attentes des Métropolitains :

- 
Axes structurants d'échelle métropolitaine en carence d'aménagements cyclables, par des voies assurant une liaison de Paris vers sa banlieue, et des roades ;
- 
Axes répondant à une demande et un besoin des Métropolitains déjà affirmés ;
- 
Axes en phase avec la programmation et la planification des communes métropolitaines en matière d'aménagements cyclables ;
- 
Axes en complément de la démarche RER-V initiée par le Collectif Vélo (voir encadré) ;
- 
Axes assurant la liaison de polarités urbaines et de centralités importantes (gares, pôles d'emplois, équipements, parcs...).

Le Plan vélo métropolitain pourra être **complété**, notamment, par **des opérations structurantes de franchissement et de connexion de réseaux de mobilité douce**.



LE COLLECTIF VÉLO ÎLE DE FRANCE

Le Collectif Vélo Île-de-France regroupe 41 associations et fédérations cyclistes dans plus de 80 villes, et représente près de 4 000 adhérents. Il œuvre à la progression du vélo sur le territoire métropolitain comme moyen de déplacement alternatif à la voiture, et complémentaire des transports en commun. Le Collectif Vélo Île-de-France promeut une amélioration des conditions de circulation à vélo afin que chaque habitant de la Métropole du Grand Paris puisse se déplacer à vélo de manière sûre, efficace et confortable. Afin d'atteindre cet objectif, il entretient un dialogue permanent avec les acteurs de la mobilité : collectivités, aménageurs et autorité organisatrice de la mobilité, représentants d'usagers.

LIGNES STRUCTURANTES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le réseau proposé est composé notamment de 8 lignes structurantes :

Ligne 1

Rueil-Malmaison > Noisy-le-Grand

LINÉAIRE environ 30 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Château de Malmaison, Préfecture des Hauts-de-Seine, Parc André Malraux, Île de la Jatte, Hôpital Américain, Cimetière du Père Lachaise, Parc départemental Jean-Moulin, Croix de Chavaux, Parc des Beaumonts, Zone d'activités le Péripole et Usine Marne Aval.

Ligne 2

Tronc commune Issy RER > Saint-Denis Porte de Paris

LINÉAIRE environ 15 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Mairie d'Issy, Hôpital Corentin Celton AP-HP, Paris Expo Porte de Versailles, Institut Pasteur, Hôpital Necker AP-HP, Invalides, Madeleine, Gare Saint Lazare, Porte de Saint-Ouen, Hôpital Bichat, Docks de Saint-Ouen, PSA Garibaldi et Carrefour Pleyel.

Branche Saint-Denis Porte de Paris > Gennevilliers Les Courtilles

LINÉAIRE environ 5 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Gare de Gennevilliers et métro Les Courtilles.

Branche Saint-Denis Porte de Paris > Argenteuil (mairie)

LINÉAIRE environ 10 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Berges de Seine (L'Avenue Verte Londres-Paris à vélo) et Mairie d'Argenteuil.

Ligne 3

Orly > Saint-Denis

LINÉAIRE environ 20 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Aéroport de Paris-Orly, Belle Epine, Domaine Chérioux (IUT de Créteil-Vitry), Hôpital Paul-Brousse, CHU du Kremlin-Bicêtre, Place d'Italie, Pitié Salpêtrière, Gare du Nord, Lariboisière, secteur Chapelle Internationale, secteurs Gare des Mines – Fillettes, Campus Condorcet, La Plaine Saint-Denis, Stade de France, Zac Plaine Saulnier et Centre Aquatique Olympique.

Ligne 4

Bourg-la-Reine > Paris centres > Créteil

(2 branches : Concorde / Bastille)

LINÉAIRE près de 30 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Domaine départemental de Sceaux, ESTP, carrefour de La Vache Noire, carrefour d'Alesia, Gare Montparnasse et Saint-Germain-des-Prés.

Ligne **5**

L'Hay-les-Roses > Bobigny

LINÉAIRE environ 25 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Parc départemental de la Roseaie, Parc départemental des Hautes-Bruyères, Groupe Hospitalier Paul Guiraud, Musée MAC VAL, Les Ardoines, Les Julliottes, Bois de Vincennes, Croix de Chavaux, Corniche des Forts/ Parc de Romainville, Parc départemental de la Bergère et Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Ligne **6**

Créteil > Aulnay-sous-Bois

LINÉAIRE environ 30 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Site PSA, Parc départemental du Sausset, Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger, Hôpital René-Muret AP-HP, Zone Industrielle de Chanteloup, Clichy2, Parc départemental de la Fosse Maussoin, Parc Forestier du Bois de l'Etoile, Parc des Côteaux d'Avron, Mont d'Est, projet Altival, Parc du Morbras et Port de Bonneuil.

Ligne **7**

Boulogne-Billancourt > Joinville-le-Pont

LINÉAIRE environ 20 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Stade Sébastien Charléty, Cité Universitaire, Hôpital Corentin Celton AP-HP, Palais de Congrès d'Issy, Parc Omnisport Suzanne Lenglen, Quartier Quai d'Issy et Parc de l'île Saint-Germain.

Ligne **8**

Rosny-sous-Bois > Paris/Gambetta

LINÉAIRE environ 10 km

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DESSERVIS

Hôpital Robert Debré AP-HP, Cité Gagarine, Fort de Noisy, Corniche des Forts, Parc des hauteurs et Centre Commercial Rosny 2.

Sécurité

La Métropole du Grand Paris portera toute l'attention nécessaire à ce que les aménagements cyclables qu'elle sera amenée à financer dans le cadre du Plan vélo métropolitain, soient **des aménagements sécurisés, confortables et continus**. Ainsi, une attention particulière sera portée au respect de toutes prérogatives sur ces sujets, et ce, aussi bien tout au long des études techniques, qu'au cours de la mise en œuvre.

Mesures d'accompagnements



Dans le cadre de son opération « Métropole Roule Propre ! », la Métropole du Grand Paris **finance l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) jusqu'à 500€** en cas de mise à la casse d'un vieux véhicule.

Plus d'infos sur :
Métropole Roule Propre !
www.metropolegrandparis.fr/fr/metropolerolepropre

LIGNES DU RÉSEAU

PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN



Métropole
du Grand Paris



CHIFFRES CLÉS

65

communes

concernées, soit 50% des communes de la Métropole

8 axes

sécurisés et continus

10 M€/an

d'investissement par la Métropole du Grand Paris

200 km

de réseau cyclable

40 %

d'aménagements déjà réalisés

Environ

50 %

de temps de trajet en moins

Près de

75 %

de la population métropolitaine potentiellement desservie

50 %

des emplois Métropolitains concernés

PARTENAIRES



Retrouvez plus d'informations sur
[www.metropolegrandparis.fr/fr/
amenagements-cyclables](http://www.metropolegrandparis.fr/fr/amenagements-cyclables)

CONTACT PRESSE

Amal HMIMED, attachée de presse
presse@metropolegrandparis.fr



Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr

